

**Bureau du 11 décembre 2006**

**Décision n° B-2006-4810**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées rue Rigot-Vitton et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 30 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement de la rue Rigot-Vitton à Fontaines sur Saône, la Communauté urbaine se propose d'acquérir deux bandes de terrain nu d'une superficie totale de 858 mètres carrés environ, libres de toute location ou occupation et dépendant de parcelles cadastrées sous les numéros 62 et 88 de la section AC.

Au terme du compromis qui a été établi, la commune de Fontaines sur Saône, propriétaire de ces terrains, consentirait à les céder à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de deux parcelles de terrain situées rue Rigot-Vitton à Fontaines sur Saône et appartenant à la Commune.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 1066.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : exercice 2007 - compte 132 800 - fonction 822,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,